# Importations interdites

la liste des marchandises dont l'importation est interdite, liste que nous avons publiée dans notre Quotidien du 12,7-57:

Viandes salées, séchées, fumées ou cuites,

Fromage blanc (ne peut être importé d'Italie, quant aux autres pays, on pourra l'en importer à l'aide des L.E.). 75b2 et b3 Sarrasin et grains de balai.

91b Jus de réglisse pur (interdit par circulaire du Ministère du commerce du 30.9.57).

Saindoux naturel.

100bl Huiles de foie de morue,

100b2 Hulles et graisses de poissons non destinés à l'industrie. 101b Autres corps gras d'origine animale non dénommés ni com

1030 Huiles d'arachides, 103g huile de lin,

103h Huile de mais, de soja et de tournesol.

108b Huiles, graisses et beurres d'origine animale, hydrogénés autres non destinés à l'industrie.

162 Whisky, cognac, gin, brandy, eau de vie ,etc... (interdits pa circulaire du Ministère du Commerce du 23.10.57).

Pierres calcaires (interdites par circ, de Septembre 1957).

221bi Benzine pour briquets.

356 Ouvrages en peaux ou en cuir non dénommés, à l'exception des chaussures requises dans les usines pour la protec. tion contre les effets des acides, ainsi que les bottes en caoutchouc pour médecins.

369 Poudrières en éponge pour toilette 416c Ouvrages en bois, non dénommés.

Fils à coudre excepté: 50/2 mercerisé, colorié de 10 grs; fils retors 8 mercerisés et coloriés de 10 grs; fils d'éche. vette de 8 mètres, moulinets, retors, coloriés; fils de bo. bines No 12 simples de 10 grs la bobine; fils de bobines No 60/6 à 160/6 crochets; fils de bobines 40/3 et 50/3 re. tors coloriés, longueur de l'échevette 100 yards.

Déchets de laine (autorisés) Bottes en caoutchouc utilisées dans les usines contre les a. cides (autorisées).

Carreaux d'asphalte (autorisés)

Autorisé par circulaire du 30/9/57.

Autorisé par circulaire du 30/9/57

643 a 1 Tuyaux en fonte non malléable, sans raccords d'un dia. cessaires à l'Organisme Général d'affaires représentant douz mètre allant jusqu'à 6 pouces. (Interdits par circulaire du Pétrole

643b Raccords pour tuyaux en fonte non malléable (Interdits par circulaire du 13/9/57)

Siphons en fonte non malléable, simples (Interdits par cir. 645b Siphons en fonte non malléable. émaillés ou décorés (In.

terdits par circulaire du 13/9/57) 680a Ressorts pour tapisserie (interdits depuis le 1er Janvier

687 a2 a Fils laminés ou étirés ou polis, en cuivre Câbles et cordages en fils de cuivre, non isolés.

699 h2 a2 Réchauds pour usages non domestiques, à pétrole ou

699 b2 a3 Parties et pièces de réchauds à pétrole ou alcool.

779b Piles non sèches (Interdites par circulaire du 30/9/57).
789 b2 Fils et câbles isolés avec de la soie naturelle ou artificiel.

Comme nous l'avions annon.
cé hier, les pourparlers écono.

le, du caoutchouc ou avec d'autres matières similaires; 789 b4 Fils et câbles isolés avec d'autres matières non dénommées, à l'exception du plomb et du vernis (mod, par, circ, du

801 a2 Véhicules pour passagers.

Montres de poche sans complication de système, avec boi, de la délégation égyptienne, se tes en or, argent ou métal commun plaqué d'or.

Montres compliquées de poche et bracelets montres en argent ou métal commun plaqué d'or.

Boîtiers de montres en métal non précieux, même plaqués d'or ou d'argent.

843 b2 c 1) Bracelets.montres.

Lettre de Suisse

# La Suisse se préoccupe de son avenir industriel

L'industrie suisse d'exporta-tions industrielles, ne néglige- voyant l'encouragement des retion n'a pu atteindre le niveau ra-t-elle rien pour augmenter les cherches et la formation d'un technique qu'on lui connaît siens. renouvelés. Aujourd'hui encore. elle est appelée à résoudre des elle une importance particuliè-

celui des cadres techniques. Alors que, par million d'abitants, me développée à l'extrême, d'éles Etats-Unis comptent annuellement 136 nouveaux ingénieurs et les pays de l'Europe occidentale 67 en moyenne, la Suisse, elle, n'en voit que 62 sortir de ses Ecoles. S'il est bien évident que ces données ne peuvent être acceptées comme telles sans interprétation aucune, il n'en reste pas moins vrai que la carence du personnel technique supérieur, rendue encore plus aigue par l'expatriation d'un nombre élevé de nouveaux diplômés, doit dans l'intérêt même de l'avenir industriel du pays, être résolue dans le plus bref délai. Parmi les milieux qui ont saisi toute l'importance de la question et qui s'en occupent activement, mentionnons la Société des Anblié dans la presse une lettre ouverte adressée aux jeunes gens ainsi qu'aux responsables de leur formation pour attirer leur attention sur la profession d'ingénieur.

largement répandue, ce n'est giférer en la matière. C'est ainpas seulement dans l'état actuel si que le Conseil fédéral a soude haute conjoncture qu'il faut mis dernièrement aux Chambres rechercher les causes de cette un message relatif à un article Aussi la Suisse, qui doit et veut fixant le rôle de l'Etat dans ce surmonter les difficultés présenrester dans le concert des na- nouveau domaine, d'autres pré- tes.

Etroitement lié à la précédente, il est un autre problème acproblèmes, qui ne sont d'ailleurs tuellement à l'ordre du jour; à des fins pacifiques, la Suiss pas seulement les siens, mais celui de l'utilisation pacifique ne peut lutter scule Elle don dont deux surtout revêtent pour de l'énergie nucléaire dont dé- forcément se limiter et chercher pend, là encore, l'avenir de la Suisse, comme de bien d'autres Il s'agit en premier lieu de II est en effet prouvé qu'un jour viendra où la production, mênergie traditionnelle ne satisfera croissantes de l'industrie. La Suisse n'échappe pas à cette per Apective Tributaire de l'étranger pour le pétrole et le charbon, elle bénéficie de réserves hydrauliques, importantes certes, mais qui déjà se révèlent insuffisantes. On comprend dès lors dans cet ordre d'idées l'une des que de l'énergie nucléaire. dernières initiatives en date,

Parallèlement à ces travaux, Contrairement à une opinion le besoin s'est fait sentir de lé-

personnel scientifique compétent.

Il est évident que dans cette course à l'utilisation de l'atome surtout à coopérer, dans la mesure du possible, avec les autres nations industrielles d'ailleurs. pays. Un accord dans ce sens a déjà été signé avec les Etats-Unis. On en prévoit d'autres, notamment avec la France, le Canada et la Grande-Bretagne plus aux exigences toujours Ils porteront sur l'échange d'in formations et de spécialistes, ainsi que sur l'acquisition des matériaux nécessaires. La Suisse, de plus, a adhér à l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, ainsi qu'au Centre Rome (Mondar). - M. P. Ry- dirigeants des milieux commer-Européen de Recherches Nu kens, ex-Président de la Unile ciaux et financiers de diverses cléaires (C.E.R.N.), lequel a ver hollandaise, accompagné autres nations. que tant les autorités que cer- d'ailleurs aménagé ses installa- d'un petit groupe d'hommes d'aftains milieux intéressés aient tions dans la banlieu genevoise. faires appartenant à diverses chérché l'étude de la production C'est elle qui, enfin, organisera, nationalités, s'apprête à affec visités et que, afin de terminer d'énergie atomique. Plusieurs et pour la deuxième fois, la Contuer une tournée, de caractère la tournée en l'espace d'un mois projets de centrales sont en férence scientifique des Nations privé, dans les pays du Proche le groupe se scindera, pour visivoie de réalisation. On citera Unies pour l'utilisation pacifi- et Moyen-Orient en vue d'exa- ter en même temps plusieurs

et l'utilisation de l'énergie nucléaire», avec son émanation, la poussée du machinisme. Nous en- radiations. Les textes qui sont rester en arrière dans une acti-

miner les possibilités d'affaires lieux. Si l'on tient compte, d'une part dans ces pays. celle de 13 entreprises de Suisse des travaux déjà réalisés et, Après un examen approfondi pagné des personnes suivantes romande qui ont constitué en d'autre part, de cet esprit de bien que rapide de la situation Dr. A. Peccei de Rome, M. H. 1956 une «Communauté d'inté- coopération qui anime tant sur locale, le Dr. Rykens et ses col- Christiansen de Copenhague, rêt pour l'étude de la production | le plan national qu'international lègues se réuniront à leur re Dr. C. Hillan de Rotterdam. M. les chercheurs atomiques, on ne tour, pour discuter les éléments E. Lyonhufvud de Stockholm, peut être que satisfait de l'évo- receuillis et leurs observations M. G. Nebolsine de New-York, société «Energie Nucléaire S.A.» lution de la situation. Mais n'ou- en vue de réaliser des projets Dr. F. Pellems de Dusseldorf, et créée en juillet dernier à Lau- blions pas que, dans ce domaine spécifiques dans les régions vi- d'autres experts dont on comp plus encore que dans les autres sitées avec un certain nombre de te s'assurer la collaboration. peut-être, la formation d'un personnel technique qualifié est indispensable. On rejoint ainsi la solution apportée au problème précédent dont la solution apparaît, répétons-le, comme la condition même de l'avenir inpénurie, mais principalement constitutionnel sur l'énergie ato- dustriel et économique du pays. lieux compétents au Ministère Ces mêmes milieux ont ajouté dans l'évolution toujours plus mique et la protection contre les La Suisse sait qu'elle ne peut de l'Approvisionnement ont as, que tout commerçant en gros et blie par le Dr. Aziz Sedky, Mi. trons dans une période qui exi- à l'étude et qui seront votés cet- vité qui fait vivre près de la sionnement pour le sucre ne se. de demander immédiatement et tacts ont eu lieu avec les hom. ge de plus en plus des cadres te année encore contiennent de moitié de ses travailleurs. Elle ront pas supprimés en ce mo, par voie habituelle, les rations mes d'affaires à Zifta pour la

Activités au Ministère des Finances

جترية البخت رة والملاجت

Quotidien d'Informations Economiques et Politiques

Publié l'après midi simultanément au Caire et à Alexandrie.

Le Dr. Abdel Moneim El-Keissouni, ministre des Finances, et de l'Economie a approuvé d'affecter un crédit d'un demi millions de livres en devises libres pour l'achat de marchandises diverses devant combler les besoins du ravitaillement des navires à Port-Said et pour financer le «transit» dans ce port.

Une importante réunion a été tenue à cet-effet hier sous la présidence du Dr. El-Keissouni, et à laquelle assistaient M. Hassan Abbas Zaki, M. Abdel Latif Chiha et un groupe d'hommes d'affaires de Port-Said, Cette réunion a été consacrée à l'étude des moyens à adopter pour le développement de la situation économique de la ville.

A cet effet, on apprend que dans six mois, les navires à gros tonnage pourront transiter

LORGANISME DU PETROLE

ANNEE 48e No. 14517

Fondateur: F. KEZEK

LE NUMERO P.T. 3

Le ministre des Finances a également approuvé d'affecter un DES CAPITAUX ETRANGERS enfin reçu, MM. Nassouh el-Da crédit d'un millions de livres en devises libres, pour l'importation des machines et du matériel né-suite réuni avec des homme

et l'ingénieur Fathi/Rizk, prési-

L'INVESTISSEMENT

Le Dr El Keissouni s'est en pays d'Europe Occidentale et délégation commerciale syrien des E.U.A. Cette réunion a por

Cette décision a été prise à la té sur la situation du marché des pouparlers avec l'Egypte suite de la réunion qui a eu lieu égyptien et les possibilités d'y pier entre le Dr. El Keissouni investir les capitaux étrangers

# Les pourparlers avec l'Angleterre et la France

mique sentre l'Egypte et l'An gleterre reprendront lundi pro chain à Rome.

M. Hassan Abbas Zaki, rendra demain dans la capitale italienne. Il se réunira dimanche oir avec Sir Dennis Rickett compte reprendre les pourpar.

ions diplomatiques avec l'Egyp. gueur en France. te, le plus tôt possible LES ENTRETIENS

DE GENEVE

Quant aux entretiens égypto. français, M. El Otafi Sombol sous\_secrétaire d'Etat au ministè re des Finances et chef de la dé légation égyptienne à ces entre tiens, a déclaré que la reprise des conversations dépend de

crise ministérielle en France,

#### LES RECETTES **DOUANIERES**

DU 1-7-57 AU 27-10-57 Les recettes diuanières se sont élevées durant cette période à L.E. 26.099.625 contre L.E. 29.012.029 durant la période correspondante

OPTIMISME DU FOREIGN OFFICE

pétents envisagent de modifier Britannique a exprimé son opti la loi sur les impôts, en y ajoumisme au sujet des résultats des tant un nouvel article conférant pourparlers économiques égypto au ministre des Finances le

droit d'exempter certains contri-Dans le cas où ces pourparlers ibuables du paiement de ceraboutiraient à un accord. l'An. tain impôts, s'il s'avère que leur enchères gleterre débloquera 15 millions struction en leur permet pas En vu pour lui communiquer les prin. de Lst., durant le mois courant de faire face à ce paiement. Il yens à acquérir ces terres les au. En même temps, l'Angleterre, est à relever qu'une législation torités compétentes de la Réfor insiste pour la reprise des re'a. similaire est actuellement en vi-

Un groupe international en

tournée dans les Pays Arabes

Le sucre demeure rationné

Notre confrère « Al Ahram », d'examen de la part des autori

rapporte ce matin, que les mi. tés compétentes,

suggestions qui seront l'objet officiel.

L'ACCORD

EGYPTO-SYRIEN

Le ministre des Finances,

Cet entretien a porté sur la

mercial égypto-syrien, en vue

modification de l'accord com

d'en porter le plafond débiteur

à 600.000 livres. On sait que le

niveau actuel du plafond débi

teur est fixé à 300.000 livres.

FACILITES

AUX CONTRIBUABLES

D'autre part, les milieux com-

ra appliquée aux contribuables ros des unités et leurs superf de Port-Said.

## Le Directeur de la Banque Industrielle

C. D. BENEDUCCI

On apprend qu'il a été décidé de nommer le Dr. Abdel Hakim El Rifai, sous gouverneur de la National Bank of Egypt, au pos. de directeur de la Banque In. dustrielle

L'arrêté relatif à cette nomi. nation sera promulgué dans quel. ques jours.

#### Prochaine miss en vente de 8.000 fed. bonifiés

kal, du ministère syrien de l'E conomie et M Vasser El-Rittar oncera dans les trois semaines directeur de la Banque Centrale a vente de nouvelles terres Syrienne, qui font partie de la nayeef d'une superficie d'envi. ne, venue au Caire pour entamer on 3.000 feddans.

En décembre prochain, d'au. res terres bonifiées d'une su. perficie de 5,000 feddans seron vendues dans la région de Kas. sabi et Kannan à Kafr Sakr.

Ces deux ventes, a.t.il précisé, forme Agraire visant à encoura. que l'Allemagne mettre en vente.

Les prix de ces terres sont é. tablis par des commissions tech. ne les échanges européens. niques; et les enchères dont el. les sont l'objet portent sur le montants à payer d'avance non sur la valeur même des ter rains et le solde du prix est é chelonné sur plusieurs annuités suivant mention sur la liste des

En vue d'encourager les cité me Agraire ont muni ces région des moyens d'irrigation et drainage nécessaires et établi le Aussitôt promulguée, la loi se- cartes avec mention des numé. cies, ainsi que leurs prix fixes

## Le premier avion à réaction soviétique a atterri au Caire

Le premier avion géant à réac, vions de l'envergure de cet a. ion russe pour voyageurs a at. vion, les autorités de l'aérodro. l'aérodrome me ont dû le faire atterrir dans

soixante voyageurs. Il porte le taché de l'air, No. 104. Etant donné que les pistes de l'aérodrome ne sont pas la première fois dans l'aérodro.

Le Dr. Rykens, sera accom-

ernational du Caire venant di un emplacement large en de. compli le trajet entre Moscou et | L'avion a été reçu par le per. Le Caire en huit heures environ sonnel de l'ambassade soviétique sans arrêt. Cet avion transporte à la têté duquel se trouvait l'ai.

Cet avion avait atterri pour

ménagées pour recevoir des a. me de Londres le 23 Mars 1950 où il avait transporté le général crète de l'URSS, qui s'était ren du dans la capitale britanniqu pour collaborer aux préparatif de réception des leaders sovié.

L'avion avait effectué le tra. jet entre Moscou et Londres en h, et 46'. Il est pourvu de deux moteurs à réaction considérés en URSS comme un secret de guer. re. La vitesse est de 559 milles a l'heure. Il peut couvrir une

distance de 4320 milles sans ar. rêt. Sa cargaison en combustible est de 8000 gallons de kérosène Etant donné que l'appareil n'est pas muni d'un conditionnement d'air, il est donné à chaque vo. yageur un ballon d'oxygène.

A l'intérieur l'avion est divisé en trois compartiments. Chaque compartiment reçoit 22 voya

#### Nouvelles économiques brèves

M. Kazem El Khalil, ministre libanais de l'Economie arrivera aujourd'hui au Caire, pour vis ter la He Exposition Industriel. le, de l'Allemagne Orientale.

suré que les cartes d'approvi, tout concessionnaire sont tenus nistre de l'Industrie, des conge de plus en plus des cautes des consommateurs qui leur se, création d'une usine de filature ment. Tout ce qui a été rapporté des consommateurs qui leur se, création d'une usine de filature à ce sujet n'est autre que des ront accordées au prix du tarif et de tissage fin dans cette ré.



# Comptoir Commercial Economique, S.A.E.

Délégué et Sayed El Lozy, Ad- seil, en vertu des Statuts. ministrateur.

L'ingénieur Sayed Maréi, mi. istre d'Etat pour la Réform. Mtre. Dia Eddine Aref, remplissant les fonctions de Selarité part, en vertu des dispositions du second para-plissant les fonctions de Selarité part, en vertu des dispositions du second para-plissant les fonctions de Selarité part, en vertu des dispositions du second para-plissant les fonctions de Selarité part, en vertu des dispositions du second para-plissant les fonctions de Selarité part, en vertu des dispositions du second para-plissant les fonctions de Selarité part, en vertu des dispositions du second para-plissant les fonctions de Selarité part, en vertu des dispositions du second para-plissant les fonctions de Selarité part, en vertu des dispositions du second para-plissant les fonctions de Selarité part, en vertu des dispositions du second para-plissant les fonctions de Selarité part, en vertu des dispositions du second para-plissant les fonctions de Selarité part, en vertu des dispositions du second para-plissant les fonctions de Selarité part, en vertu des dispositions du second para-plissant les fonctions de Selarité part, en vertu des dispositions du second para-plissant les fonctions de Selarité part, en vertu des dispositions du second para-plissant les fonctions de Selarité part, en vertu des dispositions du second para-plissant les fonctions de Selarité part, en vertu des dispositions du second para-plissant les fonctions de Selarité part, en vertu des dispositions de Selarité Agraire, a déclaré, hier, qu'il an crétaire, et Mr. Ragheb Nassar, Censeur de la Société. Après délibération, le Cononifiées dans la région d'El Ma- sell a décidé de maintenir l'oc- reconstitué comme suit:

#### Le déséquilibre du commerce européen

Cologne. - L'Association Fé ont partie du programme de bo, dérale des Industries Alle- Franceschini a dépassé la nification des terres de la Ré. mandes a déclaré qu'il est clair mite d'âge, son mandat d'Adger les sociétés et les particu. en tant que principal créan à expiration, le Conseil d'Adliers à exploiter de nouvelles ter. cier de l'EPU, devrait faire ministration a décidé qu'il conres que la Réforme se charge de tout son possible pour éliminer tinue à gérer les affaires le déséquilibre qui se produit la Société, en sa qualité de Diactuellement en ce qui concer- recteur, tout en gardant le

Le Conseil d'Administration troi du droit de signer au nom du Comptoir Commercial E- de la Société, à Mr. Ugo Franconomique S.A.E., s'est réuni ceschini en sa qualité de Dile Lundi 14 Octobre 1957, sous recleur. Le Conseil d'Adminisprésidence de Mr. Abdel tration a également décidé de Halim El Guindy, représentant conférer le droit de signature l'Organisme Economique, en au nom de la Société, à Mr. touré de MM. Robert Habib Abdel Halim El Guindy, en sa Khayatt, Vice-Président, Ugo qualité de Président et d'Ad-Franceschini, Administrateur-ministrateur-Délégué du Con-

> D'autre part, en vertu des Loi No. 20 de 1957, relative à l'Organisme Economique, le Conseil d'Administration a été

MM. Abdel Halim El Guindy, Président et Administra teur-Délégué.

Sayed El Lozy et Robert Habib Khayatt Membres.

Etant donné que Mr. Ugo Occidentale, ministrateur - Délégué venant droit de signer au nom de la Société, comme auparavant.

# Nos Exportations de Coton

du 1er Septembre 1957 au 23 Octobre 1957

Nos exportations de coton durant la periode allant du 1er. Septembre 1957 au 23 Octobre 1957 se sont élevées à 160.754 can. tars, soit environ 22.021 balles contre 334.040 cantars soit envi. ron 45.758 balles pour la période correspondante de 1956,

EXPORTATIONS PAR PAYS

	1997.08	1956.57
France	19,831	60,724
Allemagne Orientale	19.326	
Suisse	12,313	22,536
Espagne	9.021	
EUA	8.840	2.993
Hongrie	7,281	857
Autriche	6.935	6.556
Yougoslavie	5.242	501
Pologne	4,962	19.223
Grèce	4,764	-,-
Japon	3,533	32,981
Inde	3.470	10.836
Belgique	3,265	3,773
Allemagne Occidentale	2,819	5.945
Italie	2,214	34.025
Portugal	551	847
Hollande	738	3.706
Suède	223	
Angleterre	6	7
Roumanle	1	-,-
Liban		
URSS		-,-
Chine		22
Tchécoslovaquie		4.292
Finlande	-,-	-,-
Chili		
Autres pays	-	10,301
TOTAL (x)	115.035-	221,575
	====	====

EXPORTATIONS PAR VARIETES

	Cantars	Cantars
unite extra china	1957.58	1956_57
Karnak	30,259	47.559
Iénoufi	28,715	71.937
Puiza 30	24.905	69,185
Dandara	2,928	970
Achmouni	24.118	29.045
Autres variétés	4.110	2,879
TOTAL (x)	115.035	221,575

(x) Plus 45.719 cantars exportés, mais non encore enregistrés en douane, pour la saison 1957.1958, et 112.465 cantars pour la

Maison spécialisée pour tout ce qui concerne PHOTOCOPIE

Mars

## BANQUE DU CAIRE

Société Anonyme Egyptienne Capital L.E. 1.100.000 entièrement versé SIEGE: 22, Rue Adly - LE CAIRF R.C. 80058

AGENCES EN EGYPTE: ALEXANDRIE:

28, Rue Talaat Harb

5, Rue Chérif 16, Rue Sésostris BACOS (Ramleh)

LE CAIRE:

22. Rue Adly 19. Rue Adly 47, Rue Kasr El Nil

AZHAR HELIOPOLIS

PORT-SAID: 31, Rue Goumhourieh

14. Rue Safia Zaghloul DAMIETTE, FAYOUM, KAFR EL ZAYAT, MANSOURAH MEHALLAH-KEBIR, MINIEH, MIT GHAMR, TANTAH, ZAGAZIG. BENHA.

#### TOUTES OPERATIONS DE BANQUE CAISSE D'EPARGNE COFFRES-FORTS EN LOCATION

BEYROUTH (Liban) - DAMAS (Syrie) - AMMAN (Jordanie). - EL RIAD - DJEDDAH - EL KHOBAR

CORRESPONDANTS DANS LE MONDE ENTIER



Imprimé sur les presses de la Société de Publications Egyptiennes

90, Rue Farahda - Tél. 21436 Alexandrie - (R.C.A. 3388)

#### La présantation des certificats de traitement militaire

La Direction de Recrutement a fixé au 15 Janvier prochain, le dernier délai accordé aux ouvriers du gouvernement et des sociétés, pour l'obtention de l'un des certificats prévus à l'art, 58 de la loi No. 505 de 1955 sur le service militaire.

Passé ce délai, toute personne qui ne serait pas en possession d'un document officiel attestant qu'elle a effectué son service militaire, ou qu'elle en a été exemptée, sera assujettié d'office aux sanctions prévues par la Loi.

saires en vue de leur permettre d'obtenir un certificat de naissance de l'intéressé: ôté à activer au maximum les fin de ne pas causer de préjudice à l'employeur, par une ab-

Les demandes relatives à l'obention d'un certificat de traitenent peuvent être présentées ur la formule No. 37 «Recrutement», dans les délais prévus bien, Kafr El Cheikh, Dakahlieh et Damiette

bassieh, soit au centre de recrunorats duquel dépend l'intéressé. du Sud.

A cet effet, la Direction du ( 2) A partir du 7 décembre Recrutement prie MM. les em- 1957, les demandes peuvent être ployeurs d'accorder à leur per- soumises aux trois centres de resonnel toutes les facilités néces- crutement suivants, selon l'origine mentionnée sur le certificat Février

réglementant leur situation a — Au centre de la zone Nord militaire. La Direction du Caire, sis au No. 34 de la rue lu Recrutement s'engage de son Rifaa, à Manchiet El-Bakry. TRAITEES A LA BOURSE DES Celle-ci comprend des originaires ormalités relatives aux demandes provinces et gouvernorats les qui lui sont présentées, a- suivants: Le Caire, Kaloubieh Charkieh, Canal, Sinaî, Menou fieh, Fayoum et Guiza.

- Au centre de recrutement sence prolongée de son personde Tantah, sis à la rue El-Madaress, à Tantan et comprenant les originaires des deux gouver norats d'Alexandrie et du désert occidental, de la Béhéra, Ghar-

- Au centre de recrutement 1) Jusqu'au 19 Novembre d'Assiout, rue El-Khazzan, et 1957, les demandes peuvent être | comprenant | les originaires de oumises, soit à la Direction Gé-Béni-Souef, Minieh, Assiout, térale du Recrutement, à Ab- Sohag, Kéneh, Assouan, ainsi que ceux des deux gouvernorats tement des provinces ou gouver- de la Mer Rouge et du Désert

### Le Dr Sedky, directeur de la FAO pour le M.O.

### L'Ing. Sayad Marei, ministre de l'Agriculture p.i.

Le Président de la Républi, de compléter les formalités de sa cional de la FAO pour le Moyen mois de Novembre.

in pour Rome où il tiendra une Agraire, soit chargé de l'interi. réunion avec Dr. Sun, directeur mat du portefeuille de l'Agricul. général de cet Organisme, afin ture,

ue vient d'accepter la démission nouvelle nomination. Il assis, lu Dr. Abdel Razzah Sedky, Mi, tera ensuite aux réunions de la nistre de l'Agriculture, qui a été IXème Assemblée de l'Organisme nommé directeur du Bureau Ré. qui auront lieu durant tout Orient, et dont le siège est au D'autre part, on s'attend à ce

que l'Ingénieur Sayed Marei, Mi, Le Dr. Sedky est parti ce ma, nistre d'Etat pour la Réforme

## Etain

(Prix de clôture en Lst. (Non officiel) LE 31 OCTOBRE 1957

730 à 730 1/2 u comptant 723 à 723 1/2 3 mois

## Zine

(en Lst. par tonnes) (Clôture)

LE 31 OCTOBRE 1957 quinz Octobre 86 à 86 1/ quinz Janvier 86 3/4 à 87 Ventes: 25 tonnes Marché soutenu et calme

#### Bourse des Valeurs de Paris

Valeurs Egyptiennes

COURS DU 31 OCTOBRE 1957 Banque Ottomane Foncier Egyptien act Foncier Fond. 3.830 Land Bank Part 7,600 Suez 3 o/o S. 49.500 Cairo Héliopolis div. Cairo Héliopolis Cap. Rentes 5 o/o Amor. 1920 121,20 Ouverture

# Pyramide du XX Siècle



SOCIETE MISR POUR

LA FILATURE ET LE TISSAGE SOCIETE MISR POUR FILATURE DU COTON FIN

SOCIETE MISR POUR EXPORTATION DES COTONS

SOCIETE MISR POUR PRODUITS PHARMACEUTIQUES

SOCIETE MISR DES ASSURANCES - IMPRIMERIE MISR

SOCIETE MISR POUR LA VENTE DE PRODUITS EGYPTIENS

SOCIETE MISR D'EGRENAGE - SOCIETE MISR POUR L'AVIATION

SOCIETE FONCIERE EGYPTIENNE - SOCIETE MISR POUR LE CINEMA

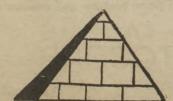
SOCIETE MISR DE TOURISME — SOCIETE MISR POUR LA RAYONNE

SOCIETE MISR POUR LES PECHERIES - SOCIETE MISR DE NAVIGATION

SOCIETE MISR POUR LE TISSAGE DE LA SOIE — SOCIETE MISR FLUVIALE

BANQUE MISR SYRIE ET LIBAN — SOCIETE MISR POUR LE CIMENT ARME

SOCIETE MISR DES MINES ET CARRIERES — SOCIETE MISR POUR LES HUILES



LA BASE DE NOTRE INDEPENDANCE ECONOMIQUE ET DE LA FORTUNE **NATIONALE** 

(R.C.C 2)



## **Coton Egyptien**

Angleterre

Continent

Extrême Orient

Industrielles:

(30 titres)

(20 titres)

Chemin de fer

DU 16 AU 21.10.1957

**AMERICAINES** 

Voici les prix moyens de

Street selon M. M. Down Jones

Balles

4,014

4.544

QUANTITES DES OPERATIONS OUVERTES D'UNE SEULE PART A LA BOURSE DES CONTRATS LE 28 ET 29,10.57

ontrats Sole Longue: 28.10 29.10 83,000 81,250 Janvier 255,000 257.750

19,250 19.500 Contrats Soie Moyenne: 28,10 29,10 13.250 Décembre 204,750 210.25 54.750 57.000 Avril 3.500 3.500

CONTRATS LE 28 ET 29,10,57 (achats seulement

Contrats Soie Longue:

11.500 Obligations locales Janvier (40 titres) Mars Utilities: Contrats Soie Movenne: (15 titres) 28.10 29.10 Moyenne composé Octobre 29,000 32,500 Décembre 8.000 10.000

28.10 29,10

ARRIVAGES DE COTON Le 31 Octobre 1957:

3,001 balles (24.475 cantars) du 1 au 31 Octobre 1957: 128,243 b. (1.085.470 cantars)

ARRIVAGES DE GRAINES DE COTON

e 31 Octobre 1957:

du 1.9 au 30.10,57: 500 ardebs.

nistre du Commerce du Soudan arrivera aujourd'hui au Caire pour entamer des pourparler commerciaux avec les responsa bles égyptiens.

> Hier a été signé à Pékin le pro. tocole de la troisième année de l'accord commercial égypto.chi.

Une délégation économique

soudanaise présidée par le mi.

# Cotons Etrangers

#### New-York (en cents par lbs)

LE 31 OCTOBRE 1957 DECEMBRE 1957

Cours de 11 heures Cours de 11 h. 30 Clôture 34.81-15

Plus haut Plus bas MARS 1958 Ouverture Cours de 11 heures

34.96-9 Cours de 11 h. 30 34.96-34.91-6 Clôture Plus haut 34.98-Plus bas MAI 1958

Ouverture 34.94—13 MIDDLING SPOT Clôture JUILLET 1958 Ouverture Clôture

OCTOBRE 1958 Ouverture 5.600 Clôture 33.39-22 DECEMBRE 1958 Clôture

**MARS 1959** MIDDLING SPOT

Marché soutenu. Sao Paolo

# LE 31 OCTOBRE 1957

(en cruzeiros par kilo) Mars 39.30V Mai Juillet Octobre Marché calme

Bombay

(en roupies par candy) d'environ 784 lbs) COURS DU 31 OCTOBRE 1957

ER Busoga R/BP 52 1540 à 1550 Bengal Deshi 745 à 755 Oomra Dhollera Jarilla Vijay Broachi 935 à 960

Camilla, Machine Avril-Mai (nouv.)

Le31.10.57 Clôture 1.11. '7 Ouver

Ginneed (per maund de 82.2/7) Jarilla Fine Machine ginned 25/32"

#### **New-Orleans** (en cents par lbs)

LE 31 OCTOBRE 1957 DECEMBRE 1957 Ouverture

34.86—10 Clôture 34.90—6 Ouverture 34.93—11 méricain de recherches scient 34.78-18 Clôture 34.90—14 figues « Twentieth Century Ouverture

34.91 + 15Clôture JUILLET 1958 34,54-16 OCTOBRE 1958 33.52-1 Ouverture

## 34.61—12 34.59—14 **Karachi**

Disponible (Spot) (En roupies par maund) (1 Maund = 82.2/7 libs)

LE 31 OCTOBRE 1957 Sind Desi

32,40—14 Punjab Desi 33,32—22 Punjab 4F RG 76.00 35,20-10 Punjab 4F SG 81.00 Punjab Lss RG 77.08 Punjab Lss SG Sind NT RG Sind NT SG 90.08 289F SG NOUVELLE RECOLTE

Sind NT RG Sind NT SG 40.00 289F RG 92.08 A TERME 76.8 1/2 78.02 1/2 Mars

#### MARCHES MONETAIRES

765 à 790 Athènes 30 Octobre 780 à 820 Coup. L.E. 10 et 48.60 50.35 moins drahms Coup. de L.E. 50 et plus drahms 46.90 48 65 Milan 28 Octobre La Livre Egypt. Lires 1050 108 Genève 25 Octobre La Livre Egypt, fr. Suisses 7,25 New-York 30 Octobre 713.50 La Livre Egypt. Dollars 1,80

#### MARCHE DE LIVERPOOL

AMERICAIN (en pence par lb. Nouvelle Récoite

Déc./Janv. | Mars/Av. | Mai/Juin Juil-Août 25.70+14 25.83+12 25.82-Le31 10.57 Clôture 25.60+22 Le 1.11 57 Ouver SOUDANAIS (en pence par lb.)

Graine Lambert. Janv./Fév. Nv./Dc. Mai/Juin Le31.10.57 Clôture 36.15s.c. 36, 15s.c. 36.15s.c. 1.11.57 Ouver

NOUVEAU CONTRAT. TYPE AMER. (en pence par 1b.) Déc./Janv Mars/Av. Mai/Juin | Juil./Août 26,52+17

26.53+17 26.60+14 26.59-

# EGYPTE:

- Le lewa Amer est parti ce matin pour Moscou à bord de l'avion à réaction soviétique afin d'assister à la parade du 7 No.

- Les présidents Nasser et Kouatly ont échangé des messages — Le conseil de la Ligue Arabe proclame son appui à la Syrie, - Le ministre de l'Agriculture a démissionné pour assumer la direction générale de la FAO.

#### VALEURS ETRANGER:

- On dément qu'il ait été décidé de lever le rationnement du

- Les milieux jondoniens expriment leur optimisme au sujet clôture du 31.10.1957 de Wall de la reprise des entretiens anglo.égyptiens.

- Le Dr. Mahmoud Fawzy parlera devant le comité des Af. aires Extérieures au Sénat américain. - A la suite d'un gentleman's agreement, aucun vote n'aura

tieu à l'ONU au sujet de la plainte syrienne,

- L'ambassadeur d'Israél a conféré avec M. Foster Dulles.

- Les travaux d'asséchement du lac Houlé ont pris fin. - M. Gaillard obtient l'appui conditionnel de la droite et les

socialistes prendront une décision aujourd'hui, - On estime que le sort du maréchal Joukov sera connu d'ici

Une campagne de presse est menée pour souligner la subordi. nation de l'armée au parti,

- Le ministre de la Sécurité d'Allemagne Orientale a été rem

Nouvelles brèves - Les réserves or et dollars de la Grande Bretagne sont en - De sévères mesures de précaution sont prises par les autori.

tés françaises en Algérie. - Le conseil de l'OTAN examinera une nouvelle stratégie a. daptée aux armes nouvelles. - Plusieurs arrestations ont été opérées en Tchécoslovaquie.

## La Grèce approche d'une ère nouvelle de développement économique

### L'étude d'un professeur américain

New York 30 — L'aide améri. Unis ne sera qu'à l'avantage des aine, en même temps que les efforts du peuple grec « 'aider lui\_même», a contribué ce que la Grèce approche d'une ère nouvelle de développemen économique et de stabilité socia le. C'est la conclusion de l'étud rédigée par le professeur d'his toire à l'Université de Chicago 34,80-15 M. William MacNeil. Cette étude a été publiée par l'organisme a.

> Fund ». M. MacNeil souligne toutefoi que la Grèce doit faire face main tenant à divers problèmes vi. taux, en dépit du relèvement d

la production nationale. Il relève ensuite que l'accrois ement excessif de la population onstitue toujours un sérieux pre lème entraînant le chômag Malgré la prévention existant dans nos deux pays contre l'é migration, écrit, il, je suis per suadé que l'émigration annuelle

deux pays.

Bien qu'une énergie électrique abondante et relativement bon marché, fait ressortir le profes. seur américain, ait neutralisé un obstacle important en ce qui concerne le développement in. dustriel, l'incapacité du capital privé de procéder à des investis. sements notables dans de nou. velles industries constitue tou. jours un sérieux obstacle sur la voie du développement indus. triel de la Grèce.

M. MacNeil estime enfin que a construction d'artères secon. daires et l'amélioration substan. tielle des réseaux de communica. tion constituent le plus fonda. mental des changements impor. cain d'aide. Quant à l'installation du réseau de distribution du cou. comme le couronnement des réa. lisations accomplies jusqu'ici dans le domaine de la mécani, le 5,000.10.000 Grecs, aux Etats. que.

# Petites annonces

88,00 ON DEMANDE institutrice pour deux enfants 8 et 12 ans Poste intéressant « Institutrice ». B.P. 813.

B.P. 813. - Alexandrie.

#### DEMANDES D'EMPLOI

place d'aide-magasinier. No. 813 Alexandrie.

CHAUFFEUR grande maison, bons certificats. Cherche emploi même pour demi-journée. Ecrire à

xandrie. EUNE HOMME Egyptien, licencié en droit, connaissant parfaitement bien langues du

PERSONNE sérieuse, grande Emploi comme Magasinier.

FOR SALE

tants qui se sont produits avec l'appui du programme améri. rant électrique, il la considère

# D'EMPLOI

Alexandrie.

GRANDE étude d'avocat de mande steno-dactylo expér mentée anglais et français Appointements avantageux Ecrire à « Steno-Dactylo

670 à 735 DE LA LIVRE EGYPTIENNE JEUNE HOMME 26 ans nationalité Egyptienne, certifi-cats et références Chetche ment à l'article 6 du Règlement crire «Aide Magasinier» B.P.

> mécanicien ration. «Chauffeur» B.P. 813. — Ale- annonce qu'elle expose la liste (410)

(398)

Alexandrie.

### A VENDRE

ompartments. For enquiries ap citées durant la période fixée ply to « Journal du Commerce Tout en prenant note que si la et de la Marine » 14, Talaat période est expirée sans aucune Harb Street — Cairo — Phone objection, les conditions objet de

#### LOCATION APPARTEMENTS de 2 et 3 pièces dans gratte-ciel centre ville commercial usage bu-

réduit. S'adresser 3 Rouchdi Pacha, Le Calr Municipalité

## d'Alexandrie

AVIS No. 41 Nous attirons l'attention des permissionnaires actuels de cabines de bains de mer, ainsi que ceux désirant obtenir l'autorisation d'occuper de nouvelles ca-bines pour l'année 1958/1959 ur ce que le délai de réception des demandes commence le 1er Octobre 1957 et se termine le 28

E- sur les Plages Toutes demandes qui parviendraient à la Municipalité en dehors des limites du délai précité ne seront pas prises en considé-

> AVIS No. 42 La Municipalité d'Alexandrie

et le plan concernant les conditions du projet d'expropriation de l'immeuble sis devant la porte de l'arsénal (quartie Gomrok) et au sujet duquel l'arrêté au journal officiel No. 13 en da te du 13-2-1956 selon l'article No. 6 de la loi 577 année 1954 expérience comme Magasi-concernant l'expropriation des nier et Comptable, cherche immeubles pour l'utilité générale durant la période du 3 No-Ecrire « A.B.C. » B.P. 813 vembre 1957 au 2 Décembre 1957 au Kism de la Police du Gomrok et au siège du contrôle du Tanzim et d'expropriation à Anfouchi.

Ceux qui sont intéressés à ce Allsteel filing cabinet, eleven sujet doivent voir la liste et le drawers 5 x 3 inches, double plan mentionnés aux places précette liste seront définitives (433) d'après la loi,



m.s. "TISZA" due on/or about 8-11-57 m.s. "DEBRECEN"

due on/or about 9-11-57 m.s. "BEKE"

due on/or about 12-11-57

accepting cargo to: ROUMANIAN/BULGA-

RIAN/BLACK SEA and/or DANUBE destinations

For further particulars please apply to the Agents:

The Egyptian Scandinavian

Maritime Co. Ltd. «ESMA»

6, El Horreya Avenue Tél. 34230 - 34238 - 34239

DEPART POUR HAMBOURG,

BREME, ROTTERDAM,

ANVERS

Le s/s « AL KAHIRA » de la

Khedivial Mail Line partira d'A-lexandrie le 14 Novembre, ac-

THE FREIGHT

MARKET

London, 31 (S.S.) - Steady

conditions continued with seven

cargoes of HEAY GRAIN a-

round liverty-size also fixed

from the Gulf to Antwerp/Ham-

burg Range at \$6.25 free dis-

charge November and November-

December, and from the Gulf to Trieste at \$7.50 free discharge

COAL section was quiet, whi-

ton Roads to West Italy at \$4.80

free discharge december, and

charterers booked liberty-type

vessel for voyage from Vizaga-

patam to Northern Range at

\$1.50 per ton per month commen-

cing november.

november/december.

ceptant marchandises.

(C.R.A. 51372)

ALEXANDRIA:



# SVENSKA RIENT LINIEN **GOTEBORG**

m.s. "FERNEBO"

accepting rice & general cargo for:

ANTWERP - SCANDINAVIAN and BALTIC PORTS

For further particulars please apply to the General Agents:

THE EGYPTIAN SCANDINAVIAN MARITIME Co. Ltd. «ESMA»

ALEXANDRIA: 6, El Horreya Avenue Tél. 34230 - 34238 - 34239 — R.C. 51372 PORT-SAID: 28, Al-Gomhouria Street - Tél. 459 - 2909

# Mitsui Line

m.v. «Awobasan Maru» loading at PORT-SAID on/or about 7th November 1957

for GENOA - MARSEILLES - CASABLANCA **NEW-YORK - PHILADELPHIA** 

and at ALEXANDRIA on/or about 9th Novembre 1957

For Cotton, General & Reefer Cargo please apply to:

POLY S. LOISIDIS

ALEXANDRIA PORT SAID Tel. 30087-88

R.C. 4922 Tel. 459 & 2909 PORT TEWFICK R.C. 1888 Tel. 3048



Deutsche Orient : Linie HAMBURG

m.s.

will sail on/or about the 8th November for:

ANTWERP - ROTTERDAM - HAMBURG BREMEN

Accepting General Cargo.

For particulars please apply to: Contomichalos Sons & Co. (Egypt)

8, Rue El-Horria — R.C.A. 38244 P.O. Bag — Tel. 29454 - 20189

#### BANQUE NATIONALE DE GRECE ET D'ATHENES

Fusion de la Banque Nationale de Grèce fondée en 1841 et de la Banque d'Athènes fondée en 1893.

Société Anonyme au capital de drachmes 581.637.060

Gouverneur : BASILE J. KYRIACOPOULOS

Administration et Siège Central : ATHENES, Place Cotzia Siège Central auxilialre : ATHENES, 38, Rue Churchill

128 Agences en Grèce

EN ANGLETERRE: LONDRES, 6, Old Jewry, B.C.2 BN EGYPTE :

ALEXANDRIE, 24, Rue Chérif Pachs LE CAIRE: 15, Rue I slaat Harb Pacha PORT-SAID, Rue Fouad 1er NICOSIE, LIMASSOL FAMAGOUSTE

BUL GER

WAAL hollandais ... ...

A CHYPRE

DIETNATEN Administration s Adresses télégr.: Siège Central et toutes les Agances: ETNATEN

NABATEN

Siège Central auxiliaire

BANQUES AFFILIEES ATLANTIC BANK OF NEW YORK 205, West 33rd Street, NEW YORK (Adr. télégr.: BANKATLANT) Siège Central :

139, William Street, NEW YORK (Adr. télégr.: WILLATLANT) Agence 1 THE SOUTH AFRICAN BANK OF ATHENS Lid.

Siège Central: JOHANNESBURG, 116, Marshall Street, (Adr. télégr.: BANKATEN) CAPE TOWN, Exchange Place, (Adr. télégr. : BANKATEN) Agence

> TOUTES OPERATIONS DE BANQUE . (RC.A. 45929)

# OCIETE ANONYME EGYPTIENNE

Capital L.E. 300.000 entièrement versé Siège Social à Alexandrie

23, Rue Talaat Harb Pasha - (R.C. 31636) Succursale au Caire: 27, rue Chérif Pacha — (R.C. 53431)

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE

LOCATION DE COFFRETS DE SURETE

# Prochains départs d'Alexandrie DORT D'ALEXANDRIE

#### en Novembre 1957

PORT-SAID - LIBAN - SYRIE - TURQUIE - CHYPRE - GRECE

ı	TONI-SAID - ENDIN - STREE - TONGOL - CHILLE - CRECE
ı	AEGAIS allemand 3.4/11 (Beyrouth) Bianchi et Co 35767
ı	AEOLIA grec 4 et 28/11 (Pirée) S. G. Cottakis 30050
ı	AEOLIA grec
ı	ALGENIB allemand 8/11 (Port Said) Khédivial Mail Line 21423
ı	ALIOTH allemand 15/11 (Beyrouth) Khédivial Mail Line 21423
١	ANTARES allemand 2/11 (Gaza) Khédivial Mail Line 21423
ı	ANTILOCHUS anglais
	ARABIAN PRINCE anglais
	ARGO allemand
	ARNICA italien
	ASAMA MARU japonais9/11 (Lattaquié et Port Said) SEMCO 30117
	ATSUTA MARU japonais12/11 (Bey. Latt. Ist. Pir.) SEMCO 30117
	AURIGA allemand
	AUSONIA (Adr.) italien
	AUSONIA (Adr.) italien
	BASTHOLM danois
	BELLUNO italien
	BETANCURIA norvégien
	BORREBY danois
	BREITENBURG allemand
	CAMPIDOGLIO italien
	CHIOGGIA italien
	CITTA DI ANCONA italien14/11 (PS. Bey. Lattaquié)American Eastern 21339
	CORINTHIA gree
	CORINTHIA gree
	EENHOORN allemand
	ELSE allemand
	ESPERIA (Adr.) italien
	ESPERIA (Adr.) italien
	EXCAMBION américain
	EXOCHORDA américain
	FERNHILL norvégien 21/11 (Beyrouth) ESMA 34230
	GERD TORM danois
	HOEGH SILVERCREST norv17/11 (Beyrouth)
	ISTANBUL ture
	LIKA yougoslave
	LYDIA gree
	LYDIA grec
	LYSTUM allemand
	MONTECONERO italien24/11 (P.S. Bey, Lattaquié) American Eastern 21339
	NIKOLA VAPTZAROV bulgare10/11 (P.S. et Ports du Levant) Fils d'Abdallah Zehil 20078
	NORMAN PRINCE anglais13/11 (Beyrouth)
	PONENTE italien 4/11 (Beyrouth et Lattaquié) .M. Favia 29113
	ROVIGO italien
l	SARGODHA danois 9/11 (Beyrouth) SEMCO 30117
ı	SCOTTISH PRINCE anglais 25/11 (Beyrouth)
	SEVASTI K. grec
	SUEZ grec
	SYCAMORE anglais
	TITOGRAD yougoslave
	TROYBURG allemand
	VICENZA italien
	ZAGREB yougoslave
1	ZEELAND hollandais
1	
ı	MER NOIRE

MARECHAL GORONOV russe1.2/11
NESHIN russe
NICOLAI VAPTZAROV bulgare 10/11
SMELA russe
STEPNOY russe
TISZA hongrois
MER ADRIATIQUE
AUSONIA (Adr.) italien2 et 15/11 (Bari, Ven, Trieste) de Castro et Co 35770
BEKE hongrois 15/11 (Ports de l'Adriatique) ESMA 34230

Gamal El Dine Leheta 34451

ADMIRAL UCHAKOV russe 2/11

MER ADRIATIQUA
AUSONIA (Adr.) italien 2 et 15/11 (Bari, Ven, Trieste) de Castro et Co 35770
BEKE hongrois
CAMPIDOGLIO italien 23/11 (Brin, Ven. Tr.) de Castro et Co 35770
CHIOGGIA italien
DEBRECEN hongrois12/11 (Ports de l'Adriatique) ESMA 34230
ISMAILIA égyptien (Ports de l'Adriatique) Sc. Misr de Nav. Alex. Nav. 21547
SARAJEVO yougoslave
SKOPJE yougoslave
STAR OF SUEZ égyptien 25/11 (Ports de l'Adriatique) Sc. Misr de Nav. Alex. Nav. 21547
VICENZA Italien
ZAGREB yougoslave
SYRACUSE — NAPLES — GENES — MARSEILLE — BARCELONE LISBONNE

STRACUSE - NATIONS - WARRENDE - BARCETONE LISBONN
ABBEKERK hollandais 1.2/11 (Gênes) Bianchi et Co 35767
AEOLIA grec 4 et 28/11 (Gênes et Marseille) S. G. Cottakis 30050
AWOBASAN MARU japonais12/11 (Gênes et Marseille)P. S. Loisidis 30088
BELLUNO italien
CORINTHIA grec
ESPERIA (Adr.) italien 9 et 29/11 (Naples et Gênes) de Castro et Co 35770
EXCAMBION américain11/11 (Napl. Liv. Gên, Mar. Bar.) American Export 23102
EXOCHORDA américain 25/11 (Napl. Liv. Gên. Mar. Bar.) American Export 23102
GERD TORM danois
ISTANBUL turc
LYDIA grec
MANILA MARU japonais16/11 (Gên. Mars. Barc.)SEMCO 30117
NEFERTITI égyptien
PONENTE italien
PRESIDENT COOLIDGE amér14/11 (Napl. Liv. Gên. Mars.) American Eastern 21339
ROVIGO italien 18/11 (Gênes) de Castro et Co 35770
SARGODHA danois
SHEZ gree 1.2/11 (Gên Say, Mars.) Transcrient Shipping 22659

MALTE — LIBYE — TUNISIE	- ALGERIE - M	AROC	
BASAN MARU japonais12/11 (Casablanca)			
GARIA bulgare2/11 (Afrique du Ne	ord)Les Fil	s d'Abdallah Zeh	il 20078
D TORM danois 3.5/11 (Casablanca)	Eastma	r 34651	
ILA MARU japonais 16/11 (Casablanca)	SEMCO	30117	

#### FRANCE - ANGLETE RRE - BELGIQUE - HOLL ANDE - ALLEMAGNE

MER BALTIQUE	
KAHIRA égyptien 14/11	Khédivial Mail Line 21423
RABIAN PRINCE anglais26/11	
STRID suédois	
TLANBRIS suédois 22/11	
ASTHOLM danois 19/11	
ORREBY danois 3/11	
REITENBURG allemand11/11	
CLOPS anglais 1.2/11	
AMASKUS allemand 1.2/11	
ENHOORN allemand 16/11	
RNEST RUSS allemand14/11	
CRNEBO suédois4/11	
	TIGALA 04000

ATLANBRIS suédois
BASTHOLM danois 19/11
BORREBY danois
BREITENBURG allemand11/11
CYCLOPS anglais
DAMASKUS allemand1.2/11 Bianchi et Co 35767
EENHOORN allemand16/11
ERNEST RUSS allemand14/11
FERNEBO suédois4/11 ESMA 34230
GDANSK polonais 1.2/11 ESMA 34230
HATHOR hollandais 3/11 F. Van der Zee Succrs 26570
HELIOS suédois
INGER TOFT danois5.6/11
LYSTUM allemand 30/11 Contomichalos Sons 29454
MAAS hollandais
MANILA MARU japonais16/11 SEMCO 30117
NEVA suédois
NORBICA suédois
NORMAN PRINCE anglais
NOTOS hollandais
ORION hollandais
POLARIS suédois
ROSTOCK allemand 5.6/11 Sc. Misr de Nav. Alex. Nav. 2154
SAIMAA finlandais
SARGODHA danois
THULELAND suédois 19/11 ESMA 34230
TROYBURG allemand 8/11
URSULA RICKMERS allemand8/11 Cory Brothers 27257
VAVA suédois

#### ...16/11 ... ... ... ... ... ... ... ... F. Van der Zee Succrs 26570 ETATS-UNIS D'AMERIQUE et CANADA

WOBASAN MARU japonais12/11	(EUA) P. S. Loisidis 30088
ATU hollandais 22/11	(EUA) SEMCO 30117
XCAMBION américain11/11	(EUA) American Export 23102
XOCHORDA américain25/11	(EUA) American Export 2310
ERD TORM danois 3.5/11	(EUA) Eastmar 34651
RESIDENT COOLIDGE amér14/11	(EUA) American Eastern 2133
TEEL RECORDER américain 24/11	(EUA)

#### Arrivées

30 OCTOBRE 1957 CROCE ITALO italien de France ancre à M. Y. El Naggar Tél

31 OCTOBRE 1957 (après midi) CYCLOPS anglais de la Chine ancre à R. J. Moss et Co Tél 25693 BULGARIA bulgare de Port Sudan quai 65 aux Fils d'Abdallah

NEFERTITI égyptien de Marseille, Gênes et Naples quai 10 Khédivial Mail Line Tél 21423 ABBEKERK hollandais de l'Extrême Orient quai 20 à Bianchi et

Co Tél 35767 FERNEBO suédois du Continent et Levant quai 31 à Egyptian Scandinavian Maritime Agency Tél 34230

1 NOVEMBRE 1957 (jusqu'à 13 heures) ANNOULA K, libanais de Braila et Beyrouth quai 12 à J. An. gouras et Co Tél 29965

PIRKKO NURMINEN finlandais de la Mer Baltique ancre à Sa mi Khoury Tél 24286

VAVA suédois du Continent quai 18 à E. St. Mitarachi Tél 21049 KORENIKA yougoslave de Rotterdam quai 54 à Misr Travel and Shipping Tél 25025 ATA italiën de Venise quai 79 à Misr Travel and Shipping Tél 2502

RAPHAEL grec des Ports de la Grèce à John Angouras et Co

#### **Départs**

31 OCTOBRE 1957 (après.midi)

EXMINSTER américain pour la Mer Rouge et Extrême Orient American Export Tél 23102

ANTONIOS grec pour Port Said à S. G. Cottakis et Co Tél 30050 AENEAS anglais pour Port Said et l'Indonésie à R. J. Moss et Co Tél 25693

NIKOS costaricain pour Tobruk à Sami Khoury Tél 24286 KOLUBARA yougoslave pour Port Said à M. Rachid et Co TC

STAR OF ASSUAN égyptien pour l'Europe et Canada à Sté Miss de Navigation — Alexandria Navigation Tél 21547 AEOLIA grec pour Beyrouth à S. G. Cottakis et Co Tél 30050

MIKYNAI grec pour la Turquic à Egyptian Scandinavian Maritime Agency Tél 34230 ARIEL italien pour Beyrouth et Lattaquié à E. Ch. Dilaveri Té

BENIDORM espagnol pour Gênes, Marseille et Barcelone à M. Y El Naggar Tél 20892

ARNICA italien arrivera aujourd'hui de Gênes et Pirée avec mar. le 11,000 tons fixed from Hampchandises générales à Bianchi et Co Tél 35767 ANTARES allem, arrivera sujourd'hui de Leixoes à Khédivial Mail Line Tél 21423

ROSA SICULA ital, arrivera aujourd'hui de Trieste à Sami Khoury 9,500 tons from Hampton Roads to Japan at \$10.25 free dischar-Tél 24286 AUSONIA (Adriatica) italien arrivera demain de Beyrouth à de ge november/december. Time

Cuivre QUI SONT

(Prix de clôture en Lst.) (Non officiel)

Castro et Co Tél 35770

LE 31 OCTOBRE 1957

Au comptant 193 à 193 1/2 196 3/4 à 197 A 3 mois

Ventes: 1.250 tonnes Marché très ferme

Plomb ( Prix de clôture en Lst.) (Non officiel)

LE 31 OCTOBRE 1957

AN

AN

AR

AT AU BA BIF CAI CH CHI CR HE

JEN KO

LJU ME

MIN

NAS

NIK

PIR RAI

RUI ULI

URA VAI

2e quinz Octobre 86 à 86 1/2 le quinz Janvier 86 3/4 à 87 Ventes: 250 tonnes Marché soutenu et calme

LES AGENTS ? DROVENSHIRE

FRAMAR TROLONO VICTORIA ORYAN

> LILANORA JUTLANDIA

gar & Co Tél 20892.

Les agents de «CROCE ITA-LO» sont: MM. M.Y. El Nag-

### BULLETIN **METEOROLOGIQUE**

Vendredi 1er Novembre

Vitesse du vent : 15 km-h Direction: Nord-Est. Niveau Mer: 1/2 m.

THERMOMETRE:

Maxima: 29 Minima: 21 Humidité: 63

Sami Khoury 2.

#### MER ROUGE - GOLFE PERSIQUE

ASAMA MARU japonais	9/11 (Suez)		SEMCO 30117	
EL NIL égyptien	10/11 (Port	Soudan)	Sc. Misr de Nav. A	lex. Nav. 2154
EXCELSIOR américain	27/11 (Djed.	Dji, Aden)	American Export	23102
EXCHANGE américain	13/11 (Djed.	Dji. Aden)	American Export	23102
STEEL ARTISAN americain	2/11 (Dje. M	las, Dam. Bas. K	(ho.) American Eastern	21339
STEEL TRAVELLER amér.	21/11 (Djedo	dah)	American Eastern	21339
STEEL VOYAGER américain	11/11 (Dje.	Mas. Dji. R. T	ran.) American Eastern	21339
ZEELAND hollandais	16/11 (Djedo	dah)	Barker et Co 230	23

#### EXTREME-ORIENT

ı	
Į	ANTILOCHUS anglais 30/11 (Indonésie) R. J. Moss et Co 25693
ı	ASAMA MARU japonais 9/11 (Pen. P.S. Sing. Man. HK, Jap.) SEMCO 30117
I	EL NIL égyptien 10/11 (Coc. Bom. Kar.) Sc. Misr de Nav. Alex. Nav. 21547
Ì	EXCELSIOR américain Kar. Bom. Col. Mad. Ran. Cal.) American Export 23102
ļ	EXCHANGE américain 13/11 (Kar. Bom. Col. Mad. Ran, Cal.) American Export 23102
İ	FLYING FOAM américain14,15/11 (Inde et Japon)E. Ch. Dilaveri et Co 21593
ı	SIR JOHN FRANKLIN amér,15,16/11 (Inde et Japon)E. Ch. Dilaveri et Co 21593
ı	STEEL ARTISAN américain2/11 (Karachi et Bombay)American Eastern 21339
į	STEEL TRAVELLER amér21/11 (Kar. Bom. Col. Cal.) American Eastern 21339
١	STEEL VOYAGER amér11/11 (Karachi) American Eastern 21339
۱	ZEELAND hollandais 16/11 (Bel. Del. Pen. P. Sw. Sing) Barker et Co 23023

#### AWAITING ORDERS

ILIA italien Saint Knoury 24286
NO NURMINEN finlandais Sami Khoury 24286
SOUDAN égyptien Sc. Misr de Nav. Alex, Nav. 21547
GELIKI costaricain 11/11 D. J. Papadimitriou Sons 21112
NOULLA K libanais John Angouras et Co 29965
GENTARIO panaméen de Castro et Co 35770
HON costaricain Mediterra, and Black Sea 28268
MONIA italien 14/11
A italien
RIGA allemand Sami Khoury 24286
LBOA panaméén
RKNACK allemand Bianchi et Co 35767
AMANTE italien Misr Travel and Ship. 25025
RLO ZENO italien
EIKH BOUTROS libarais
P. SASS danois 9/11 D. J rapadimitriou So2s 21112
OCE ITALO italien
AVIA italien
DWIGSHUITE : ligmand
NIFER JANE panaméen Sami Knoury 24286
RENICA vougoslave
JBLLIINA vougoslave
CCA égyptien Khédivial Mail Line 21423
MMO IEVOLI italien
HAMED ALY EL KEBIR ég Khédivial Mail Line 21423
SR égyptien Sc. Misr de Nav. Alex, Nav. 21547
CITAS K. panaméerJohn Angouras et Co 29965
KKO NURMINEN fint
PHAEL grec John Angouras et Co 29965
SA SICULA italien
BICONE italien Misr Travel and Ship. 25025
ISSE italien Misr Travel and Ship, 25025
ANIA panaméen
LCERUSA italien Misr Travel and Ship. 25025

# ARAB LAND BANK, S.A.E. Cours de certains produits pour la

## AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le Dimanche 24 novembre 1957 au siège de la Banque sis au No. 33, Rue Abdel Khalek Sarwat, le Caire, à 4 h. p.m. précises.

#### ORDRE DU JOUR

1. - Nomination de deux Censeurs à la place de Me. Zaki Hassan qui a démissionné conformément à la loi, et fixa tion de leurs honoraires pour l'année 1957

2. — Emission au Royaume de la Jordanie Hachémite d'obligations à lots pour un montant de 600.000 dinars, aux termes et conditions qui seront fixés par le Conseil d'Administration.

3. - Modification des Articles suivants des Statuts de la Banque;

#### ANCIEN TEXTE

ART. 2. — L'objet de la Société est de déployer son activité en Palestine de la manière suivante:

1) Octroyer à des propriétaires arabes des prêts garantis par des hypothèques sur des terrains agricoles, propriétés bàties, ou terrains à bâtir.

2) Octroyer à des agriculteurs et propriétaires arabes des prêts d'argent à être utilisés pour l'achat d'engrais, semences bétail et machines agricoles.

3) Acheter des terrains agricoles, des propriétés bâties e des terrains à bâtir, les bonifier et les exploiter pour son compte, et en disposer par la suite par des ventes aux arabes.

4) Octroyer aux agriculteurs arabes et aux coopératives arabes des prêts agricoles dans le but de bonifier les terrains La Société est également autorisée d'entreprendre toutes tran sactions financières et commerciales se rattachant aux buts précédemment mentionnés, que ces transactions portent sur des biens meubles ou immeubles.

La Société est aussi habilitée à acquérir des intérêts et participer de n'importe quelle manière dans des projets pré sentant des similitudes avec ses affaires et susceptibles de pro mouvoir la réalisation de ses objets tant en Egypte qu'à l'é tranger, d'y fusionner, les acquérir en tout ou en partie ou s'y

ART. 7. - Les actions seront nominatives et leurs porteurs devront être des arabes citoyens de l'un des Etats membres de la Ligue des Etats Arabes. Cependant le Conseil d'Administration peut, dans des cas exceptionnels, autoriser transfert de propriété d'un certain nombre d'actions à des ara bes qui ne sont pas des citoyens des Etats susmentionnés.

ART. 10. — La propriété des actions est transférée par la preuve de leur cession par écrit dans un registre spécial gardé auprès de la Société, après présentation d'une déclara tion à cet effet signée par le cédant et le cessionnaire.

La Société a le droit de réclamer la légalisation des signa tures des deux parties, que leurs capacités et nationalités soien légalement établies et que soit prouve que les parties sont de citoyens des Etats membres de la Ligue des Etats arabes. Deux membres du Conseil d'Administration devront signer les certi ficats établissant l'inscription des actions au régistre du transfert de propriété.

ART. 11. — Au cas de transfert de la propriété d'actions par voie d'héritage à une personne qui n'est pas citoyen d'un Etai membre de la Ligue des Etats arabes, ou au cas de perte par un des actionnaires de sa nationalité arabe pour n'importe quelle raison, pareil titulaire devra céder immédiatement la propriété de ses actions à des arabes citoyens d'un Etat memde la Ligue des Etats arabes. Au cas où pareil titulaire s'abstiendrait de céder ses actions, la Société aura le droit de procéder à la vente de ces actions à des arabes citoyens d'un Etat membre de la Ligue des Etats arabes, pour compte e sous la responsabilité du dit titulaire, sans besoin de préavis ou toute autre procédure judiciaire, et ce un mois après la date de la publication (dans deux journaux quotidiens du Caire, dont l'un en langue arabe et l'autre en langue européenne, et de la publication dans les pays arabes membres de la Ligue des Etats arabes) des détails des numéros de ces actions. En cccas les certificats et documents représentatifs des actions vendues seron définitivement annulés, et la Société procèdera d'office au transfert des actions au profit des acheteurs et leur délivrera de nouveaux certificats et documents portant les mê mes numéros que les documents annulés; ensuite la Sociét versera le prix des actions vendues à qui de droit.

ART. 20. — La Société sera administrée par un Conseil d'Administration formé de sept membres au moins et dix huit membres au plus, qui seront désignés par l'Assemblée Géné-

ART. 22. - Le Conseil d'Administration aura le droit de tésigner des membres aux vacances qui pourraient se produire durant l'année, et il y sera tenu au cas où le nombre de ses membres viendrait à tomber au-dessous de sept. Le Conseil aura le droit d'augmenter le nombre de ses membre durant l'année jusqu'à la limite prévue dans l'Article 20.

Le Conseil aura toujours le droit de s'adjoindre de nou veaux membres toutes les fois qu'il le croira utile, à condition que le nombre de membres adjoints ne dépasse pas la moitie du nombre des membres qui occupaient leurs fonctions au mo ment de la dernière assemblée générale, et à condition que le nombre total des membres du Conseil d'Administration ne dé

passe pas dix huit. Les administrateurs adjoints en vertu des deux alinéas pré cédents, entreront en fonction immédiatement mais la prochain assemblée générale devra ratifier leur nomination

ART. 27. - Le Conseil se réunit au siège social au Caire aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur l'initiative du président ou sur la demande que lui en fera un des autres

Le Conseil peut se réunir hors du siège social à la condition que cette réunion ait lieu dans le Royaume d'Egypte.

ART. 28. - La réunion du Conseil n'est valable qui si cinq au moins des membres sont présents ou représentés.

ART. 35. - La rémunération du conseil d'administration est constituée par le pourcentage fixé à l'art. 57 et par l'alloca tion de jetons de présence dont l'importance est fixée chaque année par l'assemblée générale.

ART. 42. - L'assemblée générale est constituée par tous les actionnaires possédant chacun au moins cinquante actions Tout actionnaire remplissant les conditions nécessaires pou assister à l'assemblée générale peut se faire représenter par ur autre actionnaire possédant cinquante actions au moins. Toul actionnaire et tout représentant d'actionnaire aura une voix par cinquante actions si le nombre des actions possédées par chacun ne dépasse pas cinq mille actions, et une voix pour toutes les cent actions au-delà des premières cinq mille actions.

#### NOUVEAU TEXTE

ART. 2. - L'objet de la Société est de déployer son activité dans les pays arabes de la manière sujvante;

1) Octroyer à des propriétaires arabés des prêts garantis par des hypothèques sur des terrains agricoles, propriétés bâlies, ou terrains à bâtir.

2) Octroyer à des agriculteurs et propriétaires arabes des prêts d'argent à être utilisés pour l'achat d'engrais, semences, bétail et machines agricoles.

3) Acheter des terrains agricoles, des propriétés bâties e des terrains à bâtir, les bonisser et les exploiter pour son comp e, et en disposer par la suite par des ventes aux arabes.

4) Octroyer aux agriculteurs arabes et aux coopératives arabes des prêts agricoles dans le but de bonifier les terrains.

5) Entreprendre toutes les transactions bancaires habituel les. La Société est également autorisée d'entreprendre toule transactions financières et commerciales se rattachant aux buts précédemment mentionnés que ces transactions portent sur des piens meubles ou immeubles.

La Société est aussi habilitée à acquerir des intérêts et participer de n'importe quelle manière dans des projets présentant des similitudes avec ses affaires et susceptibles de promouvoir la réalisation de ses objets tant en Egypte qu'à l'étranger, d'y fusionner, les acquérir en tout ou en partie ou s'y rat-

ART. 7. - Les actions seront nominatives et leurs proprié aires devront être des arabes.

ART. 10. - La propriété des actions est transférée par la reuve de leur cession par écrit dans un régistre spécial gardé auprès de la Société, apres présentation d'une déclaration cet estet signée par le cédant et le cessionnaire.

La Société a le droit de réclamer la légalisation des signatures des deux parties, que leurs capacités et nationalités sojen légalement établies et que soit prouvé que les parties sont des arabes. Deux membres du Conseil d'Administration devron signer les certificats établissant l'inscription des actions au ré gistre du transfert de propriété.

ART. 11. - Au cas de transfert de la propriété d'actions par voie d'héritage a un non arabe ou au cas de perte par ur des actionnaires de sa nationalité arabe pour n'importe quel raison, pareil titulaire devra céder immédiatement la propriéte de ses actions à des arabes. Au cas où pareil titulaire s'abstien drait de céder ses actions la Société aura le droit de procéde à la vente de ces actions à des arabes pour compte et sous le responsabilité du dit titulaire, sans besoin de préavis ou tout autre procédure judiciaire, et ce un mois après la date de l publication dans deux journaux quotidiens égyptiens des dé tails des numéros de ces actions. En ce cas les certificats et do cuments représentatifs des actions vendues seront définitive ment annulés, et la Société procèdera d'office au transfert de actions au profit des acheteurs et leur délivrera de nouveaux certificats et documents portant les mêmes numéros que les documents annulés; ensuite la Société versera le prix des action vendues à qui de droit.

ART. 20. — La Société est administrée par un conseil com posé de cinq membres au moins et de dix membres au plus nommés par l'assemblée générale.

ART. 22. - Le Conseil d'Administration aura le droit de adjoindre de nouveaux membres toutes les fois qu'il le croira utile, à condition que le nombre des membres adjoints ne dépasse pas la moitié du nombre des membres qui occupater leurs fonctions au moment de la dernière assemblée générale l à condition que le nombre des membres du Conseil d'Administration ne dépasse pas dix.

Le Conseil aura également le droit de désigner des mem bres aux vacances qui pourraient se produire durant l'année et il y sera tenu au cas où le nombre de ses membres viendrai à tomber au-dessous de cina.

Les administrateurs adjoints en vertu des deux alinéas pré cédents, entreront en fonction immédiatement mais la prochai ne assemblée générale devra ratifier leur nomination.

ART. 27. - Le Conseil se réunit au siège social aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur l'initiative du président ou sur la demande que lui en fera un des autres membres Toutefois le conseil d'administration doit se réunir au moins quatre fois au cours d'un même exercice financier. Il ne peu

s'écouler quatre mois entiers sans une réunion du Conseil. Le Conseil peut se réunir hors du siège social et cette réunior peut se tenir tant en Egypte qu'en tout autre pays arabe.

ART. 28. - La réunion du Conseil n'est valable que si le tiers au moins des membres est présent, et sans que le nombre des administrateurs présents soit inférieur à quatre.

ART. 35. - La rémunération du conseil d'administration est constituée par des traitements fixes de L.E. 300. - par année et par le pourcentage fixé à l'art. 57 des statuts plus l'allocation de jetons de présence dont l'importance est fixé chaque année par l'assemblée générale.

ART. 42. - Tout actionnaire possédant dix actions a le droit d'assister à l'assemblée générale des actionnaires en personne ou par un représentant, et tout possesseur de dix actions a droit à une voix dans l'assemblée générale.

Pour que la représentation soit valable, il faut qu'elle soit constatée par une procuration écrite spéciale. La procuration doit être authentique ou avec légalisation de signature, si le représentant est autre qu'un actionnaire.

Aucun actionnaire, autre que les personnes morales, ne peut avoir par lui-même ou comme représentant d'autrui un nombre de voix excédant 49% du nombre des voix fixées pour les actions présentes. Toutefois dans les assemblées qui sont convoquées pour délibérer sur l'estimation des apports en na ture, la nomination du premier conseil d'administration et la sincérité des déclarations des fondateurs, chaque actionnaire aura le droit d'assister à l'assemblée générale, quel que soit le nombre de ses actions, et il aura autant de voix que celles fixées par les statuts de la société sans que le nombre de ces voix puisse excéder en aucun cas dix.

# semaine se terminant le 26-10-1957

Communiqués par la Chambre de Commerce Egyptienne

) FER ROND:		PRIX	LOCAUX
spaisseur 4 pouces	Tomie	L.E.	55-56
Epaisseur 3 pouces			57.58
Epaisseur 2 1/2 pouces			59.60
Epaisseur 2 pouces		3	61.62
Epaisseur 1 1/2 pouces			63.64
) BOIS:		PRIX	LOCAUX
Blanc	М3	L.E.	26 1/2
Filleri			20 1/2
suédois	A 211 315 111		31-32 1/2
.) METAUX:	PRIX ETRANC	GERS	

Lst. la tonne FOR Marché de Londres clôture du 25.10.57: 730,75 LES OIGNONS: 15.20 l'oke a consommateur ... ... ... 466.583 'etit cantar ... ... ... ... ...

PRIX 5) LES CEREALES: P.T. par ardeb (tarification) Blé Indien ... Fèves ordinaires ... ... Fèves Saidi Nabati ... ... Fèves de Behera ... ... ... 590 Feves chinoises ... 600 Fèves concassées Saidi ... Fèves concassées de Béhéra Fèves macmoura Saidi Fèves macmoura de Béhéra 720 centilles ... ... ... ... ... ... Lenulles concassées ... ... Orge de Mariout Mais rond ... Mais Chami nab. . Mais ewega ... ... ... Fenugrec ... ... ... ... ... ...

A partir du 12 Octobre, le mais chami a été soumis à la tarifi. tion obligatoire à raison de P.T.350 l'ardeb de 140 kgs, et de P.T

6) PRIX D'EXPORTATION:	L.E. la tonne
Riz blane No 3	40 FOB Autriche
Riz glacé	50 CIF Liban et Syrie
Riz Camolino	50 CIF Syrie et Liban
Brisures de riz	41 CIF Autriche
Arachides non décort	116.120 CIF Belgique
Arachides pour huile	70 CIF Belgique
Fourteaux de graine de chan	vre33 1/4.34 CIF Suisse
Dignons déshydratés décomp.	165.175 CIF Hollande
Oignons déshydratés décomp.	2420.2653 crowns CIF Suède
Oignons déshydratés pulv	2275 crowns CIF Suède
Menthe pulvérisée	740 Dollars CIF New York

D'autre part, les quantités de riz de la nouvelle récolte, au, isées à être exportées d'Alexandrie, ont atteint 22,840 tonnes u 25,10,57. Celles d'oignons déshydratés exportées au 17.10.57 à

Les quantités d'arachides exportées jusqu'au 25 courant ent té de 470 tonnes environ.

#### Bilan de la Banque d'Angleterre

3	DEPARTEMENT BANQUE:	Semaine précédente	Semaine au 23,10.57
	Dépôts Publics	11.600,000	10.600,000
	Compte spécial de la Trésorerie		_
	Dépôts des Banques	239,700,000	227.600.000
	Autres Comptes	74,300,000	75.000.000
1	Fonds d'Etat	270.500.000	255.200,000
0	Escomptes et avances	18,500.000	17.000.000
	Pitres	21,000.000	22,100,000
	Billets et monnaies d'or et d'argent	33.100.000	36,800,000
-	DEPARTEMENT EMISSION:		Washington W
1	Billets en circulation	1,969.700.000 1	1.966.000,000
i	Monnaies d'or et d'argent en lingots	2.819,000	2.828.000
1	Couverture (pourcentage du montant des		1. VERTENIES
	billets, monnaies d'or et d'argent par		1
1	rapport aux dépôts)	10,1	11,7
-	Taux de la Banque	7%	7%
1	Prix de l'Or	249/rc	249/rd.

# LINEE AEREE ITALIANE



Fly by DC 6-B VISCOUNTS

Powerful and Comfortable

For Information apply to General Agents:

E.F.T.R.O. (S.A.E.)

ALEXANDRIA: 21, Rue Ta'aat Harb — Tél. 28182 - 28187 CAIRO: 27, Rue Chérif - Tél. 54569.

AS WELL AS ANY OFFICIAL TRAVEL AGENCY

## Marchés des Métaux

#### LONDRES

COURS DU 31 OCTOBRE 1957

ALUMINIUM: Déchets de feuilles livr.

Non taillé, livr. RU la t.

sur le marché libre Lst. 153 à Barres, taillées, livr. RU. prix sur le marché libre. prime de Lst. 7 sur les

ACIER au chrome-nickel: 20/25%, FOB, RU la tonne Lst.

ne longue: Lst.

barres taillées, la ton-

BRONZE AU PHOSPHORE: Fil, FOB, RU la lb 4/3.1/4d Minerai, prix d'achat du Minis-

Bande de plus de 1/2" de largeur, FOB, RU,

Feuilles 4x4', FOB, RU, la t. longue, Lst. Fil, 8 m/ms. FOB Londres, (minimum 1/2 tonne), rouleau enrouextra, en caisse pour exportation Lst. 4 1/2, extra: RU, par t. lon\_

Sulphate 98/100% FOB, RU (Liverpool) ETAIN:

Plaque de 14x20" Galles du Sud, le colis

de 112 unités

longue

10/5 à 12/1d MERCURE: RU, la t. Lst. 155 à 165 N Ex entrepôt Londres, la

Minerai, ferro-grade, 48

%, indian cif, ports

bouteille de 76 lbs

Liv. RU, la tonne 1 Lst. 600

198 1/2 Raffiné et entrepôt RU, l'once troy Lst. 31 à 34 PLOMB:

Déchets livr. RU la t.

WOLFRAM: tère, CIF, RU, l'unité

106 à 111 Prix au marché libre 65% par tonne-CIF ports européens

Feuilles de 15 gauge ou plus, livr. UK, y compris Irlande du Nord) en lot de 5 t. ou plus: la T. Lst. 104 1/2 à 107 3/8

WEEKLY U.S. COTTON 244.18/6 LOAN ENTRIES STATISTICS

New-York, 31 (S.S.) - The 78 1/4 Commodity Credit Corporation reported entries into the 1957 cotton loan for the week ending october 25 at 135,344 bales, and the adjusted total thus far at 75 à 80 547,288 bales.

Repossessions were placed at 8.500 bales, bringing the total Déchets. heavy east, la tonne to date to 14,957 and leaving a 204/- à 204/9 net loan stock of 532,231 bales.

#### ANCIEN TEXTE

ART. 44. - L'assemblée générale est convoquée au moyen d'avis publiés dans deux journaux paraissant au Caire (dont l'un en langue arabe et l'autre en langue européenne) aussi que par des publications dans toutes les capitales des Etats membre de la Ligue des Etats Arabes.

Cette convocation doit être publiée deux fois avec un intervalle de huit jours au moins entre les deux publications. La seconde publication devra se faire huit jours francs au moins avant la réunion de l'assemblée générale. La convocation doit mentionner l'ordre du jour.

ART. 50. — Une assemblée générale ordinaire sera tenue chaque année dans les trois mois qui suivent la fin de l'exercice social aux lieu, jour et heure indiqués dans l'avis de con

Elle se réunira notamment pour entendre le rapport du conseil sur la situation de la Société, et celui du censeur, approuver, s'il y a lieu, le bilan de l'exercice et le compte des profits et pertes, fixer les dividendes à répartir entre les actionnaires, procéder à l'élection au censeur et à la fixation de ses émoluments, et à l'élection des administrateurs s'il y

ART. 56. - A la fin de chaque exercice social, le conseil d'administration doit dresser et certifier le bilan de la société indiquant son actif et son passif.

Le bilan et le compte profits et pertes à soumettre à l'approbațion de l'assemblée générale ordinaire, sont placés à la Esposition des actionnaires au siège de la Société dans les quinjours précédant le jour de la réunion de l'assemblée géné

Les documents établissant la situation annuelle de la Société c.a.d. le bilan, le compte des profits et pertes et les rapports du conseil d'administration et du censeur) doivent être publiés même exercice. en entier dans deux journaux quotidiens paraissant au Caire (dont l'un en langue arabe et l'autre en langue européenne) de même qu'à toutes les capitales des Etats membres de la Ligue des Etats arabes, au moins quinze jours avant l'assemblée

ART. 58. - Les Gouvernements des membres de la Ligue des Etats arabes garantissent aux actions représentant le capital souscrit lors de la fondation et s'élevant à L.E. 1.000.000. un million de livres égytiennes), un bénéfice minimum annuel correspondant à 5% (cinq pour cent) de leur valeur nominale, pour une période de dix ans, et ce conformément à la décision prise par le Conseil de l'Organisation des nations arabes lors de sa troisième session ordinaire (mars/avril 1946).

#### **NOUVEAU TEXTE**

ART. 44. - L'assemblée générale est convoquée au moyen d'avis publiés dans deux journaux quotidiens paraissant au Caire, dont l'un en langue arabe.

Cette convocation doit être publiée deux fois et la seconde publication doit se faire après un intervalle d'au moins cinq jours de la date de la première publication, et dix jours au moins avant la date de la réunion. La convocation doit mentionner

ART. 50. — Une assemblée générale ordinaire sera tenue chaque année dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice social aux lieu, jour et heure indiqués dans l'avis de convo-

Elle se réunira notamment pour entendre le rapport du conseil sur l'activité et la situation financière de la société, et celui du censeur, approuver, s'il y a lieu, le bilan de l'exercice et le compte des profits et pertes, fixer les dividendes à répartir entre les actionnaires, procéder à l'élection des censeurs et à la fixation de leurs émoluments, et à l'élection des administrateurs s'il y a lieu.

ART. 56. - Le Conseil d'Administration doit dresser, pour chaque exercice financier, dans un délai permettant la réunion de l'assemblée générale des actionnaires, dans les six mois au plus tard de la date de l'expiration du dit exercice, le bijan de la sociélé et le compte des profits et pertes contenant toutes les indications déterminées par l'arrêté pris par le Ministre du

Le Conseil d'Administration doit également établir son rapport sur l'activité de la société au cours de l'exercice financier et sur la situation financière de la société à l'expiration du

ART, 58, - Annulé

Tout actionnaire possédant dix actions au moins, a le droit d'assister à la dite assemblée générale ou bien de s'y faire représenter conformément à la loi. En vue de prendre part à l'assemblée générale, les actionnaires devront déposer leurs titres soit au Siège de la Banque soit auprès d'une des Banques autorisées, et ce trois jours francs avant la réunion de l'as-

(R. C. le Caire 65260)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION